

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 18 décembre 2014

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Général**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 15, 16 et 17 décembre 2014**

**2014 DASES 1170 G** Participation et convention avec l'association Le Refuge pour son accueil de jour pour personnes sans domicile fixe (93500 PANTIN).

**Dominique VERSINI, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 3411-1 et suivants ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment les articles L 263-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 2 décembre 2014, par lequel Madame la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, lui demande l'autorisation de signer une convention annuelle avec l'association « LE REFUGE » (SIMPA 94 441), dont le siège social est situé 4, avenue des Sorbiers à la Varenne -St -Hilaire (Val de Marne), fixant le montant de la participation du Département de Paris au budget de fonctionnement de son accueil de jour pour personnes sans domicile fixe situé 164, rue avenue Jean Lolive à Pantin (93) à 43 000 € autitre de 2014 ;

Sur le rapport présenté par Madame Dominique VERSINI au nom de la 4ème commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, est autorisée à signer avec l'association « Le Refuge » (SIMPA 94 441), dont le siège social est situé 4, avenue des Sorbiers à la Varenne-St-Hilaire (94), une convention annuelle dont le texte est joint à la présente délibération. Cette convention prévoit de fixer une participation du Département de Paris à hauteur de 43 000 € au budget de fonctionnement 2014 de son accueil de jour pour personnes sans domicile fixe situé 164, rue avenue Jean Lolive à Pantin (93).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 017, rubrique 561, nature 6568 du budget de fonctionnement du Département de Paris de l'exercice 2014 et des exercices suivants sous réserve de la décision de financement.